



# Study, project management and monitoring of works for construction of multi-purpose workplace in Melle



## Description

Le contrat de gestion 2008-2012 entre l'Etat belge et la SNCB fixait comme objectif de croissance une augmentation du nombre de voyageurs pour 2012 de 25 % par rapport à 2006. Dans la période 2000-2010, le nombre de voyageurs transportés a également augmenté de 46 %.

Pour cela, la SNCB investit dans du matériel roulant supplémentaire, ce qui nécessite la mise en place d'infrastructures d'entretien adaptées.

L'atelier de traction de Merelbeke et l'atelier central de Gentbrugge n'étant plus adaptés à une exécution productive, moderne et écologique de l'entretien du matériel roulant, il a été décidé de centraliser ces activités SNCB dans un nouvel atelier polyvalent à Melle.

Le nouvel aménagement de cet atelier reprendra donc les activités de l'atelier de traction de Merelbeke et de l'atelier central de Gentbrugge, qui, à terme, pourront donc être fermés.

En outre, Infrabel planifie des travaux d'infrastructure de grande envergure. L'un de ceux-ci concerne le Réseau

Express Régional (RER). Melle se situe à proximité de plusieurs terminus du réseau RER.

Par conséquent, le terrain ferroviaire à Melle (ancienne gare de formation le long du Nonnenwegel) est le site qui, de par sa situation et son ampleur, se prête le mieux à l'entretien et la réparation des rames RER (Desiro).

Les principaux travaux concernent la construction :

- d'un atelier pour le matériel de traction comptant 17 voies ;
- d'un atelier pour le matériel remorqué constitué de 9 voies, équipé d'une installation de lavage pour le matériel à marchandises ;
- d'un bâtiment pour le stockage de produits dangereux ;
- de deux faisceaux de réception à plates-formes d'accès pour le nettoyage intérieur ;
- de deux bâtiments techniques (conciergerie et bâtiment d'approvisionnement) ;
- d'une installation d'approvisionnement (150.000 litres).

Les travaux ont commencé en juin 2014.

#### Mission de TUC RAIL

Dans le cadre du projet relatif à la réalisation de l'atelier polyvalent de Melle, la SNCB a chargé TUC RAIL des tâches suivantes :

- le Project Management et le suivi des travaux pour la construction d'un nouvel atelier polyvalent sur les terrains de l'ancienne gare de triage de Melle ;
- la gestion du projet ;
- les études et études préalables ;
- l'introduction des demandes de permis et du dossier de dérogation ;
- l'établissement des documents d'adjudication (CSC : cahier spécial des charges) ;
- les procédures administratives (marché public) ;
- le suivi des chantiers ;
- la coordination de la sécurité dans les phases de conception et de réalisation.

#### Solutions de TUC RAIL pour les contraintes inhérentes à ce projet

Lors de la réalisation d'un programme d'une telle ampleur, de nombreuses contraintes doivent être prises en compte. Celles-ci sont intégrées dans le programme.

Le terrain a été lourdement bombardé pendant les deux guerres mondiales. C'est pourquoi des opérations de reconnaissances du sol ont été menées afin de détecter la présence d'explosifs. A deux reprises, il a fallu évacuer les environs de façon préventive lorsque SEDEE est venu sur place pour neutraliser des bombes.

Les ateliers doivent répondre aux prescriptions de l'annexe 6 (bâtiments industriels) de l'arrêté royal du 7 juillet 1994 (fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion). A cet effet, une stratégie d'incendie a été développée, qui prévoit notamment le stockage d'eaux de pluie comme réserves d'eaux d'extinction. Les bâtiments sont également équipés d'une installation d'extinction sprinkler ainsi que d'un système d'évacuation de fumée et de chaleur.

Afin respecter les normes en matière de PEB (performance énergétique et climat intérieur des bâtiments), il a notamment été opté pour la mise en place d'une centrale de cogénération, d'une pompe à chaleur et d'un chauffe-eau solaire.

Le dossier de dérogation met en avant plusieurs mesures d'atténuation. Sur le site, différents talus seront aménagés, engazonnés et plantés suite à la réalisation d'une étude paysagère qui visait une insertion maximale dans le paysage. Un tampon d'infiltration est également prévu en compensation des surfaces revêtues. Afin de limiter au maximum les nuisances pour les riverains, le projet a également fait l'objet d'une étude acoustique et

d'une étude lumière.

---

© 2019 TUC RAIL